INDÉPENDANTS
& PROGRESSISTES
CONSEIL DE PARIS

Conseil du 8ème arrondissement du 22 juin 2021

VŒU

à la Maire de Paris déposé par Sophie SEGOND, élue du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux effets collatéraux sur le 8e de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris

Considérant que la création, voulue par l'exécutif parisien, d'une zone à trafic limité dans le centre de Paris engendrera nécessairement un effet de déport de la circulation sur les arrondissements limitrophes entraînant des effets de congestion, l'augmentation des temps de trajet, et une augmentation corrélative de la pollution ;

Considérant que le 8e arrondissement fait incontestablement partie des arrondissements impactés ;

Considérant que ce projet sera concomitant à la volonté de suppression de places de stationnement ;

Considérant la nécessité qu'une étude d'impact soit menée par un cabinet indépendant afin d'évaluer l'ensemble des risques précités et de pouvoir éclairer en toute transparence les élus et les citoyens ;

Considérant en effet que l'apaisement de l'espace public dans le centre de Paris ne doit pas s'accompagner de contraintes supplémentaires pour les arrondissements limitrophes ;

Sophie SEGOND émet le vœu que le conseil du 8è arrondissement demande à la Mairie de Paris :

- **Qu'une étude d'impact menée par un cabinet indépendant soit réalisée sur le projet de création d'une zone à trafic limité dans le Centre de Paris ;**
- **que cette étude d'impact comporte un volet spécifique sur les effets qu'aura cette création sur le 8e arrondissement ;**
- **que cette étude soit portée à la connaissance des élus et des citoyens.**